

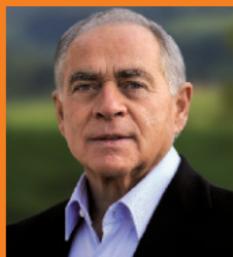
Sur mobigo-bourgogne.com

Le covoiturage,
c'est simple comme...



MODE D'EMPLOI

Le covoiturage, c'est le moment d'essayer



« Chacun en Bourgogne doit pouvoir trouver une solution de déplacement moins coûteuse que la voiture en solo. Je pense particulièrement aux Bourguignons qui se déplacent pour aller travailler, à ceux qui vivent en milieu rural, à ceux qui n'ont pas de voiture - c'est le cas d'un ménage bourguignon sur cinq -, aux jeunes sans permis ni véhicule. C'est pourquoi, j'ai souhaité la mise en place d'un service gratuit de covoiturage. »

François Patriat,
Sénateur et Président du conseil régional de Bourgogne

Utiliser une seule voiture pour voyager à plusieurs, c'est moins cher, plus convivial et bon pour la planète. Pour vos déplacements domicile-travail, pour vos loisirs ou vos études, ayez le réflexe covoiturage !



Découvrez la nouvelle centrale régionale de covoiturage, proposée par la Région.

Avec mobigo !, le covoiturage c'est simple comme bonjour.

Ce service gratuit est accessible sur le site **www.mobigo-bourgogne.com** ou depuis un mobile, iPhone ou Android.

Que vous soyez conducteur ou passager, ce service de covoiturage vous permet de rechercher ou proposer un trajet, en Bourgogne et au-delà. Vous déposez votre annonce et vous êtes rapidement mis en relation avec d'autres covoitureurs. Pour cela, il suffit de vous inscrire sur **www.mobigo-bourgogne.com**

Parlez-en à vos collègues, amis, voisins, car plus il y aura de trajets enregistrés sur mobigo !, plus vous trouverez de voyageurs avec qui partager la route.

six bonnes raisons de covoiturer



1 Des économies financières importantes

Grâce au covoiturage, et notamment pour vous rendre à votre travail, réalisez d'importantes économies :

VOTRE DISTANCE DOMICILE-TRAVAIL	VOUS ÉCONOMISEZ
5 km	43 euros par mois
10 km	86 euros par mois
20 km	173 euros par mois
30 km	259 euros par mois
50 km	431 euros par mois

source : www.ademe.fr/eco-deplacements/calcullette

2 Liberté et flexibilité

Votre inscription au service de covoiturage ne vous engage en rien. Vous êtes libre de décider de la fréquence de covoiturage, des personnes avec qui vous souhaitez voyager, de covoiturer sur l'ensemble du trajet ou une partie.

3 Un trajet plus agréable

A plusieurs, les trajets paraissent plus courts et sont moins fatigants. Le covoiturage permet de partager des moments conviviaux et de rencontrer de nouvelles personnes.

4 Votre voiture peut rendre service à quelqu'un

Covoiturer, c'est faire un geste solidaire en proposant des places à ceux qui n'ont pas de voiture. Ce service est aussi utile quand les transports publics sont perturbés.

5 Un geste pour l'environnement

Le covoiturage limite le nombre de véhicules sur les routes. La circulation automobile est plus fluide, il y a moins d'embouteillages, moins de problèmes de stationnement et de rejets polluants, particulièrement de CO₂.

6 Se séparer d'une de ses voitures

Avoir deux voitures à la maison représente un coût important : 3700 euros en moyenne chaque année, selon l'ADEME (tous frais compris). Pourquoi ne pas vous séparer de l'un de vos véhicules en choisissant de covoiturer ?

Avec mobigo !, le covoiturage c'est gratuit et rapide

1 Créez votre compte gratuitement sur www.mobigo-bourgogne.com rubrique covoiturage (cliquez sur l'onglet covoiturage dans le menu).

Cette démarche est nécessaire pour obtenir les coordonnées des covoitureurs. Pour créer votre compte, quelques informations personnelles vous seront demandées (nom, prénom, adresse, mail). **Ces données n'apparaîtront pas sur le site.** Seuls votre prénom et votre mail seront communiqués aux personnes qui effectuent le même trajet que vous.

Vous pouvez aussi rechercher et consulter les annonces de covoiturage sans créer votre compte.

2 Proposez ou recherchez un trajet en déposant une annonce sur le site mobigo !

Quand vous déposez une annonce, mobigo ! avertit par mail ou sms les personnes effectuant le même trajet et vous envoie aussi leurs coordonnées, qu'elles soient conducteurs ou passagers.

3 Il ne vous reste plus qu'à contacter les personnes qui font le même trajet et à vous organiser ensemble.



Affiner votre recherche



Départ

21200 BEAUNE (FR)



Arrivée

21000 DIJON (FR)

▶ Valider

Indiquez
votre voyage

Repérez
le trajet



Filtres

Vous recherchez (résultats*)

- Passagers (4)
- Conducteurs (9)
- Tous

Heures de départ (résultats*)

- Matin (5h-12h) (8)
- Après-midi (12h-17h) (1)
- Tous

Couloir de recherche : 2



Affinez votre
demande

Fréquence (résultats*)

- Aujourd'hui (7)
- Demain (1)
- Date précise
- Régulier (9)
- Tous

Résultats de votre recherche



Départ : **Beaune**, péage sud ou nord
Arrivée : **Dijon**, rue fernand holweck
Trajet Régulier

Andréa
Conducteur ou
passager

▶ Afficher l'annonce



Départ : **Beaune**, péage sud
Arrivée : **Dijon**, bocage
Trajet Régulier

nadia
Conducteur ou
passager

▶ Afficher l'annonce



Départ : **Beaune**
Arrivée : **Dijon**
Trajet Régulier

sebastien
Conducteur

▶ Afficher l'annonce



Départ : **Beaune**
Arrivée : **Dijon**
Trajet Régulier

Sylvie
Conducteur

▶ Afficher l'annonce

Consultez
les résultats

Questions

Peut-on choisir ses covoitureurs ? Si oui, comment ?

Un système de notation permet d'évaluer les covoitureurs. En donnant votre avis, vous contribuez à valoriser une personne ayant une bonne conduite. A l'inverse, en attribuant une mauvaise note à une personne qui ne respecte pas ses engagements, vous éviterez une mauvaise expérience aux autres utilisateurs.

Suis-je assuré lorsque je covoiture ?

Le covoiturage ne requiert pas de démarche particulière auprès des assurances. La plupart des compagnies l'autorise sans formalités supplémentaires. Vous devez néanmoins prévenir votre assureur.

Je ne veux pas que les passagers fument dans ma voiture...

Lors de votre inscription sur le site, dans la partie « Vos habitudes », vous pouvez indiquer si le véhicule est fumeur ou non. Vous êtes libre d'établir vos règles dans votre véhicule.

Comment est calculé le partage des frais par passager ?

La meilleure méthode est de diviser le prix total du voyage (carburant + péage) par le nombre de personnes, chauffeur compris. Vous ne devez pas prendre en compte l'usure de votre véhicule, mais vous baser uniquement sur les frais de carburant et de péage.

/ réponses

J'ai parfois des contraintes, puis-je ne covoiturer qu'occasionnellement ?

Libre à vous de choisir la fréquence de vos covoiturages. Vous pouvez proposer votre trajet uniquement certains jours ou à certaines occasions.

Qui peut voir mes informations personnelles ?

Pour votre sécurité, seuls les inscrits au service de covoiturage, effectuant le même trajet que vous, peuvent voir vos informations personnelles (votre prénom, votre mail, votre portable si vous le souhaitez).

J'ai confirmé ma participation à un trajet mais un autre m'arrange davantage. Comment faire ?

Vous disposez des coordonnées du covoitureur, vous pouvez donc le contacter pour lui indiquer que vous avez trouvé un trajet qui vous correspond mieux.

Si aucun résultat ne correspond à ma recherche...

Nous vous invitons à élargir votre demande sur un périmètre de plus ou moins cinq kilomètres. Pour cela, il suffit d'utiliser le curseur sur la carte en ligne. Si aucune offre ne vous est proposée, vous pouvez consulter toute l'offre de transport public en Bourgogne sur le site mobigo !

Toutes les réponses
à vos questions sur

www.mobigo-bourgogne.com

OU

covoiturage@region-bourgogne.fr

